

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	et les autres départements.
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

12 *Septembre*. — M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, préside à Tréguier le banquet des Bleus de Bretagne, alors que M. Combes, se rendant à Tréguier pour y présider les fêtes en l'honneur de Renan, passe la nuit à Poutrieux.

— La chute d'une lampe dans une écurie à Pignet (Suisse), cause la destruction du hameau par un incendie d'une très grande violence.

13 *Septembre*. — Fêtes de Tréguier, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Renan. Le président du Conseil et le ministre de l'Instruction publique assistent à un grand banquet à l'issue duquel M. Combes prononce un important discours politique.

— Le centenaire du poète Brizieux est célébré à Lorient.

14 *Septembre*. — Un banquet est offert à Avignon, par le général André, aux officiers étrangers venus aux manœuvres du sud-est.

— Le voyage du roi et de la reine d'Italie, en France, est fixé au 14 octobre.

15 *Septembre*. — M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, visite Paimpol, où la municipalité offre un banquet

en son honneur, puis il visite Dinan et St-Malo.

— Les premières neiges font leur apparition dans les régions montagneuses.

16 *Septembre*. — M. Lonbet, président de la République, après avoir passé la revue des troupes ayant pris part aux manœuvres du sud-est et remis les croix de la Légion d'honneur et les médailles militaires, préside le grand banquet offert aux officiers français et étrangers.

17 *Septembre*. — Le tribunal correctionnel de Marseille condamne à six mois et trois mois de prison les nommés Piccio et Dacchino, auteurs de l'incident qui a marqué le voyage de M. Combes dans le midi.

— La dislocation des troupes qui ont pris part aux manœuvres du sud-est, s'opère avec une régularité parfaite.

— Deux ministres anglais, M. Chamberlain et M. Ritchie, son adversaire, sont démissionnaires.

18 *Septembre*. — Le président de la République quitte le château de la Bégude-de-Mazenc, pour rentrer à Paris.

— De nouvelles démissions se produisent dans le ministère britannique.

— L'empereur d'Allemagne, venant de Mohacs, en Hongrie, arrive à Vienne, où il doit être, pendant trois jours, l'hôte de l'empereur François-Joseph.



CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le prix d'honneur de manœuvre obtenu au concours de Chelles par les sapeurs-pompiers de Dammartin, en 2^e division 2^e section, est ascendant, et les oblige dorénavant, à concourir en 2^e division 1^{re} section ; (attaque de feu au premier étage et sauvetage d'une personne).

La fête annuelle de l'Adoration perpétuelle a donné lieu jeudi dernier à de très belles cérémonies religieuses auxquelles ont collaboré MM. les curés des environs et notamment M. l'abbé Thibault, directeur du collège de Juilly, M. l'abbé Duvet, vicaire de Mitry, et M. l'abbé Legrand, curé d'Écuellès-sous-Moret.

La partie artistique des chants a été remplie avec une remarquable virtuosité, par une dame appartenant à la meilleure société parisienne, et actuellement en villégiature à Dammartin.

L'Église avait été, pour la circonstance, ornée avec un goût remarquable, et, nous dit-on, les organisateurs n'ont eu qu'à se féliciter des résultats de cette journée au cours de laquelle les offices ont attiré une foule considérable.

Quelques uns de nos confrères de la presse locale et même de la presse parisienne ont commenté, chacun selon ses opinions, les incidents auxquels a donné lieu, dans nos parages, le passage du 39^e régiment de ligne.

Il n'est pas sans intérêt de connaître l'appréciation qu'ils font des faits qui n'ont en eux-mêmes qu'une minime importance.

La *Tribune Briarde* s'exprime en

ces termes au sujet de l'incident de Meaux :

Le colonel du 39^e de ligne qui était de passage à Meaux, dimanche dernier, vient de donner à un maréchal des logis de gendarmerie de cette ville une leçon dont beaucoup devraient profiter.

Le maréchal des logis se trouvant sur le passage du régiment, aurait salué le drapeau d'une façon incorrecte et le colonel lui adressa aussitôt de justes remontrances.

Contrairement au colonel Eymann qui commande le 74^e et qui a trouvé très bien de donner aubade au cercle de Coulommiers, le colonel du 39^e qui est avant tout un Français doublé d'un soldat, estime avec raison que l'armée doit rester étrangère aux doctrines plus ou moins subversives de la politique, fidèle à ses nobles traditions, et que nul n'a le droit de se soustraire au respect de nos trois couleurs, symbole de l'honneur, du dévouement et de l'abnégation patriotique.

Le colonel du 39^e dont nous regrettons de ne savoir le nom à l'heure où nous écrivons ces lignes a tenu à donner à un de ses subordonnés une leçon de respect et de patriotisme et nous estimons qu'il a fait tout son devoir.

L'*Echo de Paris* rapporte le fait suivant :

On nous signale un incident bien curieux qui s'est produit à Chars (Seine-et-Oise).

Le 39^e de ligne, retournant à Rouen qu'il avait quitté à la suite d'une légère épidémie de fièvre typhoïde, faisait avant-hier soir étape à Chars. La ville était en fête à cette occasion et les notables de l'endroit, parmi lesquels plusieurs Parisiens en villégiature, sollicitèrent l'honneur d'offrir asile au drapeau et au colonel du régiment.

Aucun n'eut satisfaction : colonel et drapeau furent « logés » chez le seul étranger habitant le pays, un Espagnol, très honorable du reste, mais peu désigné pour cet honneur...

Le *Seine-et-Marne*, parlant des incidents de Dammartin conclut en ces termes :

M. le colonel du 39^e de ligne a fait preuve d'une susceptibilité un peu bien chatouilleuse. On a remarqué que son collègue du 74^e de ligne, au contraire,

montrait la largeur d'esprit nécessaire en pareilles circonstances.

Quand au *Briard*, qui publie sur l'incident de Dammartin, plusieurs extraits de correspondances, il en déduit cette morale :

Les bourgeois de Dammartin sont de francs réactionnaires

Les soldats sont toujours mieux reçus chez les socialistes !

Depuis une semaine, une troupe d'artistes dramatiques, sous la direction de M. Rolland, installée sur les promenades du château, donne d'intéressantes représentations, comprenant à peu près tous les genres de l'art dramatique, ainsi que des intermèdes très variés, chants et poésies.

Répétons comme les programmes quotidiens, que le choix des pièces, le bon goût, la fraîcheur des décors et des costumes ; ajoutons même le talent des acteurs et la grâce des actrices, engagent le public à consacrer quelques heures de loisirs au *Théâtre des Variétés*, qui ne doit rester que quelques jours encore dans nos murs.

SAINTE-MARIE

Samedi 5 septembre vers deux heures de l'après-midi, le sieur Gaudin, âgé de 43 ans, travaillant pour le compte de M. Sainte-Beuve, cultivateur, est tombé du haut d'une meule de blé sur laquelle il était occupé.

Le blessé reçut aussitôt les soins de M. le docteur Beuve, mais tous ses efforts furent inutiles : et l'infortuné Gaudin expirait trois jours plus tard.

On attribue cette chute mortelle à un étourdissement.

Il y a deux ans, M. Gaudin avait été légèrement atteint par la foudre et depuis cette époque, il était sujet à de fréquents vertiges.

SAINTE-SOUPLETS

La gendarmerie de Saint-Souplets a mis en état d'arrestation pour vagabondage, les nommés Brosins Alexandre, 48 ans, manœuvre, né à St-Denis et Beland Albert, 47 ans, garçon volailler, né à Paris.

Tous deux, sans travail depuis une quinzaine de jours, vivaient de mendicité.

Jean Durand, âgé de 64 ans, né à Dammartin, journalier, sans domicile fixe, a été mis, ces jours derniers, en état d'arrestation pour vagabondage et vols de divers accessoires d'un semoir placé dans un champ, non loin de la fontaine « Sainte-Marguerite », commune d'Oissy.

Préjudice : 6 francs.

(N^o de S.-4-M)

MOUSSY-LE-NEUF

Les travaux de distribution d'eau potable sont enfin commencés. Ils vont se poursuivre avec la plus grande activité. Bientôt le réservoir en ciment armé va se dresser sur ses piliers.

La rue de la Mothe et le chemin 26 sont en pleine activité pour la pose des tuyaux.

On prépare l'emplacement du lavoir. Patience, habitants de Moussy, bientôt vous n'aurez qu'à tourner le robinet et l'eau coulera claire et abondante en toute saison.

M. Martin, maire de Moussy-le-Neuf vient d'être péniblement éprouvé par la perte de sa fille, Madame Veuve Legrand, décédée jeudi dernier à Moussy-le-Neuf, à la suite d'une impitoyable maladie.

Nous offrons à M. Martin, en cette triste circonstance, nos vives et bien sincères condoléances.

ÈVE

Le 19 juillet dernier, dans la soirée, le sieur Daux (Gustave), se trouvait au débit Réau, lorsque Cécille (Louis) âgé de 35 ans, y entra et lui porta un violent coup de poing qui l'atteignit à l'œil gauche.

Mis à la porte du débit, la discussion continua dehors et Cécille recut à son tour, prétend-il, un coup de poing de Daux. Ce dernier n'en est pas moins condamné à 16 francs d'amende, toutefois avec bénéfice de la loi de sursis.

La dame Réau, née Vibert (Louise) âgée de 27 ans, débitante à Ève, possède un chien qu'elle a parait-il le tort d'exciter à mordre les enfants.

Le 29 juillet elle excita son chien contre les jeunes Paquez (Paul) et Paquez (Pierre), qui furent tous deux mordus.

Malgré ses dénégations la femme Réau s'entend octroyer 16 francs d'amende, mais elle bénéficie de la loi Béranger.

VER

Géneens (Arthur), 49 ans, sujet belge, a, le 20 juillet dernier, étant un peu pris de boisson, frappé avec une bouteille, son compatriote Pollefflet, puis il a brisé des carreaux à un bâtiment appartenant au sieur Nazart, et servant de refuge aux ouvriers belges.

Appelé à répondre de ce méfait devant le tribunal correctionnel de Senlis, Géneens qui fait défaut, est condamné à un mois d'emprisonnement.

CLAYE

Le gendarme Cresson, venant de Puiseaux (Loiret), est nommé à la brigade de Claye, en remplacement

du gendarme Moigneau, qui passe à Montargis.

Arrondissement de Senlis

M. Audigier, député de l'Oise, rendra compte de son mandat :

Le jeudi 17, à Sennevieres, Chevreville et Ognès.

Le vendredi 18, à Borest, Fontaines-Cornu, Montlognon et Fresnoy-le-Luat.

Le samedi 19, à Ver, Ève, Lagny-le-Sec et le Plessis-Belleville.

Le dimanche 20, à Ermenonville, Silly-le-Long, Nanteuil-le-Haudouin et Montagny-Sainte-Félicité.

Le tambour afficheur de chaque commune fera connaître aux électeurs l'heure et l'endroit de la réunion.

PIERRES TOMBALES

L'église de Rouvres est en ruine ; elle semble ne tenir debout que par la force de l'habitude, et ses murs lézardés, couverts de plaies béantes, attendent avec mélancolie la pioche des démolisseurs. Il n'est donc pas surprenant que l'intérieur ne contienne aucun objet intéressant. On trouve cependant, sous son porche éventré, une pierre tumulaire qui achève tranquillement de s'effacer sous les talons des fidèles.

C'est une inscription toute simple, sans aucun ornement, seulement entourée d'un filet et gravée en capitales romaines sur une dalle de lais carrée, mesurant 0 m. 80 de haut sur 0 m. 53 de large.

En voici le texte, sauf une petite lacune qu'il m'a été impossible de combler :

D. O. M.

In memoria aeternâ erunt justî.

CY DEV' LA CROIX DU CIMETIÈRE DE

ROUVRE REPOSE LE CORPS DE DENIS MOTIN LABOUREUR DEM^e A ROUVRE LEQUEL A FONDÉ TROIS MESSES HAUTES SÇAVOIR UNE POUR DENIS MOTIN SON PÈRE LABOUREUR LE 10 NOVEMBRE LA 2^e POUR LOUISE LE BAS SA MÈRE LE 10 FÉVRIER ET LA 3^e LE LE JOUR^s DE ET ESTRE RECOMMANDÉ (AUX) PRIÈRES LES LES DIMANCHES PRÉCÉDENTS ET D'UN LIBERA ET DE PROFUNDIS APRÈS LA MESSÉ ET POUR CE A LAISSÉ A LA FABRIQUE DUD. ROUVRE SEPT LIVRES DIX SOLS DE RENTE ANNUELLE A PRENDRE SUR SA MAISON OU IL ESTOIT DEMEURANT AINSY QU'IL EST PORTÉ PAR SON TESTAMENT DU 8 AVRIL 1710 DÉPOSÉ LE 12 7BRE 1710 CHEZ GUÉNOT NOTAIRE A DAMARTIN DE PLUS A LAISSÉ CENS LIVRES UNE FOIS PAYÉE POUR ÊTRE EMPLOYÉE EN ORNEMENS.

Requiescat in pace.

CESTE ÉPITAPHE A ESTÉ POSÉE PAR LES SOINS DU S^r. . . MOTIN OFFICIER DE M^e DUC D'ORLÉANS.

Comme on le voit, cette petite inscription consacre le souvenir d'une fondation de messes et de prières en faveur de membres d'une famille Motin qui, parait-il, n'existe plus dans le pays ni dans les environs. Cette fondation est faite moyennant une rente de sept livres dix sols, ce qui, à la date de 1710, pourrait représenter environ 50 francs de notre monnaie actuelle. On voit donc que les trois messes hautes et les recommandations au prône demandées par Denis Martin étaient convenablement payées, d'autant plus que les cent livres qu'il légua également à sa paroisse pour achat d'ornements étaient un joli présent, puisqu'au même

taux elles équivaudraient aujourd'hui à 500 ou 600 francs.

L'acte est passé devant maître Jacques Guénot, notaire royal au bourg et comté de Dammartin, l'un des prédécesseurs de M^e Fauvel, lequel exerça au moins de 1701 à 1725 (1).

L'épithaphe mentionne qu'elle a été posée par les soins d'un sieur Motin (dont le prénom est complètement illisible) et qui est qualifié d'« officier de M, le duc d'Orléans. » On voit que la famille des « laboureurs » Motin commençait à se pousser dans les honneurs, puisque celui-ci, proche parent sans doute de ceux de Rouvres, faisait partie de la maison du duc d'Orléans. Nous ne savons quelles fonctions il y occupait, et il est probable qu'elles étaient modestes, puisqu'il ne nous les indique pas. Le mot « officier » s'appliquait alors à tous ceux qui remplissaient dans la maison des princes et des grands seigneurs un « office » quelconque, depuis les cuisines jusqu'aux plus importantes fonctions administratives, mais il n'impliquait en aucune façon, comme aujourd'hui, un emploi militaire. Quoi qu'il en soit, les gens de condition modeste et ayant quelque ambition, sollicitaient volontiers une charge de ce genre — souvent purement honorifique et n'obligeant à aucun service habituel — afin de faire partie de la maison d'un puissant personnage et de s'assurer ainsi sa protection. C'était souvent le premier degré de la « savonnette à vilains » qui menait à la petite noblesse.

Il me reste à émettre le vœu que la

(1) Malgré la complaisance de M^e Fauvel et de son principal clerc, M. Cameneau, il a été impossible de retrouver, dans les minutes, le testament de Denis Martin, où j'espérais rencontrer quelques détails intéressants relatifs à notre fondation.

Pierre de Motin soit relevée et placée le long du mur de la nouvelle église que l'on va construire bientôt, dit-on, si on ne s'illusionne pas un peu sur les lenteurs coutumières de notre administration paperassière. Il serait fâcheux que ce dernier souvenir de cette succursale de Dammartin, construite par les prêtres-curés probablement en même temps que l'on restaurait l'église Saint-Jean de cette ville, sous Louis XII, put disparaître comme un vulgaire moellon.

Les braves « laboureurs » Motin méritent qu'on leur trouve une petite place dans un coin de la nouvelle paroisse St-Pierre de Rouvres, bien que leurs os soient depuis longtemps dispersés, leurs messes aussi oubliées que leurs rentes, et leurs beaux ornements disparus.

Quelques fiches sur Chaâlis

(Suite).

Semblables excuses furent faites par Guiot le Bouteiller « filz doudit chevalier et de laditte dame et par Adenet de Montaingni, filz Adam de Montaingni, escuyer, en la personne de dent Guillaume de Guilleville... : et en disant ces paroles, ledit Adenet sera à genoux, sans chaperon... »

1341, janvier. Sentence du bailli de Senlis, Nicolas le mettoyer ou metayer, qui maintient l'abbé de Chaâlis dans la haute justice contre le prévôt de Senlis, Jean Cordier. Soustraction de prisonniers. Rétablissement de justice.

1343. Sceau de l'abbé Laurent : Un abbé debout sous un portique (architecture avec gable), tenant de la droite une crosse avec cette légende : S(igillum) fratris Laurentii abatis Caroliloci.

Sceau de l'abbaye : « Deux figures debout sous un portique, l'une de la Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras ; l'autre, d'un évêque tenant de la gauche une croix avec cette légende : † S. Conventus beate Marie Karoliloci.

« La matrice », dit Afforty, « est aujourd'hui au cabinet des Inscriptions de Paris ».

1346. Le 13 mai de cette année, un certain Millet et Richent, sa femme, demeurant à la Buletée, donnent leurs biens à l'abbaye à la condition que les religieux leur assureront en retour, leur vie durant, « toutes les choses qui se ensuivent : premièrement deux livraisons de pain blanc et deux livraisons de bis, chacune semaine. Item un tonnel de vin l'an, creu de la Buleté ; trois paires de soulers chacun an tous neufs, un a liens et deux bas, et unes paires de chausses de blanchet. Item un sextier de pois, l'an. Item un pourceul, au pris de vint sols, l'ana Item quatre aulnes de blanchet, chacun an, etc. »

Le blanchet est une étoffe de laine blanche avec laquelle on fabriquait des chausses.

1380 environ. Description détaillée de l'abbaye de Chaâlis faite par Jean de Montreuil, secrétaire du roi Charles VI et prévôt de Lisle : « L'abbaye de Chaâlis, dit l'aimable prévôt, est une espèce de Paradis terrestre habité par des saints. »

Cette description, que Dom Martène et le *Mercur de France* de 1736 ont publiée, est d'un grand intérêt. L'auteur y mentionne : dix grands étangs à poissons ; une statue de Notre-Dame « digne de Lysippe et de Praxitelles » ; des prunes rivales de celles de Damas, des abeilles, des oiseaux, etc.

1383. Dom Guillaume de Paris, religieux de Chaâlis, avait assassiné un

valet de Guillaume de Gacourt, écuyer. De là, enquêtes...

La justice humaine a toujours aimé à marcher *pedo claudo*.

Le Cartulaire de l'abbaye, qu'Afforty a copié au moins en partie et dont la Bibliothèque nationale possède une table importante, mériterait d'être publié ; mais c'est une tâche rude et un monument coûteux qui éveilleront quelque jour la patience d'un chartiste et la sollicitude d'un mécène. Que de faits, de noms de lieux ou de noblesse locale, de formules de vieux droit sortiront de là !

1418. Un bail, par lequel l'abbaye cède le moulin de Thorigny, porte sur un contre-scel un écu party, au premier écartelé chargé de seize fleurs de lys, au second écartelé, en 1 et 3 épis d'Orgemont et en 2 et 4 à deux fasces (d'azur) accompagnées de 9 merlettes (de gueule) fasces 4, 2 et 3, qui est Paynel.

Mais je renvoie à la *Gallia christiana* (xxiii, 1-4) pour la liste des abbés et les détails de leur administration. Je n'omettrai pas cependant un aveu et dénombrement de 1500, où il est fait mention de la chapelle de Marguerite, de l'hôtel de la Buletée-lès-Borest.

L'on sait les dernières phases et la fin de l'abbaye : l'établissement de ce régime odieux qu'on appelait la *Commende* ; l'engouement pour un genre d'architecture qui a sa grandeur, mais renversa les merveilles du Moyen-Age pour des nouveautés ruineuses ; la Révolution et la bande noire.

Il y a une merveille qui survit quand même aux dévastations des hommes et qui demeurera toujours à Chaâlis : c'est une incomparable nature formée de bois, d'eaux transparentes, de prairies perpétuellement arrosées, ou l'œil et

l'esprit se reposent loin du bruit et des agitations des villes.

E. M.



Grosbinet à une jeune femme assise sous une porte cochère :

— Alors, c'est vous la concierge ?

— Oui, Monsieur.

— Eh bien ! c'est dommage que je n'habite pas la maison... je vous ferais la cour !

La jolie concierge, naïvement :

— Ma-foi, ça me rendrait joliment service, car ça me fatigue assez de la balayer chaque matin.

— Oh! papa, le prestidigitateur a change un franc en une fleur.

— Ce n'est rien ; ta mère... elle, transforme un billet de cent francs en un chapeau. Jnste le temps de dire merci.

Enfants terribles :

Le Père. — Tu as encore battu ton petit frère, Jean ?

Jean. — Mais, papa, il avait avalé de l'encre : alors, j'ai voulu lui faire manger ce morceau de papier buvard, et lui il veut pas.

Étude de M. Fauvel, notaire à Dammartin

A VENDRE de gré à gré, une PROPRIÉTÉ sise à VILLENEUVE, rue d'Enfer.

Cette PROPRIÉTÉ comprend une MAISON avec dépendances, Cour et Jardin ; le tout, d'une superficie de 1862 mètres.

JOUISSANCE IMMEDIATE

ON DEMANDE

Un Apprenti Serrurier

S'adresser chez M. Pilardeau serrurier à Dammartin-en-Gocle (S.-et-M.

Charbons et Cokes

de toutes provenances

Cycles, Quadricycles,

Motocycles

PEUGEOT! PEUGEOT! PEUGEOT!

la première marque du monde entier
marche de succès en succès, elle s'impose
par le perfectionnement, le roulement,
la qualité de ses machines.

LES MOTOCYCLETTES PEUGEOT

avant la course officielle "Paris-Madrid"
arrêtée à Bordeaux, avaient fait leur
preuve en faisant le parcours "Paris-
Madrid" et retour jusqu'à Bayonne, soit
un parcours de plus de deux mille kilo-
mètres sans changer une seule pièce.

S'adresser à

Achille OFFROY, à Dammartin,

Agent Régional

ARMES DARNE

A LOUER pour le 11 Novembre 1903

65 a. 94 cent. de Jardin Verger

à Dammartin

lieudit la Petite Motelette

S'adresser à M^e FAUVEL, Notaire

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BERTIN & DENIS

Saint-Mard & Dammartin

MM. BERTIN et DENIS se recomman-
dent à MM. les PROPRIÉTAIRES pour les
prix très modérés de leurs travaux.

Pour *ÉVITER* les *MALADIES* lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris, 5, Boulevard Montmartre

ON DEMANDE

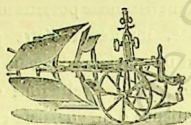
Un Apprenti Maréchal

S'adresser chez M. GABAUT à St Mard

ÉRABANTS

en acier doux garantis

Hors Concours



Hors Concours

VERSOIRS passe-partout
ne s'usant pas et ne bourrant jamais,
même dans les terres les plus difficiles

A. SONNIER

a CHARNY (Seine-et-Marne)

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologiques
et des arbres fruitiers de grandes cultures.

Chaque numéro se compose de 52 pages
in-8° raisin.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS
Adresser tout ce qui concerne la Rédac-
tion et l'Administration à
M. de SAINVILLE directeur, 36, rue Lefebvre, PARIS

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTES, CARNETS A SOUCHES,

RÈGLEMENTS et AFFICHES

POUR SOCIÉTÉS DE CHASSE

FORMULES IMPRIMÉES

pour Demande de Permis de Chasse

Le cent : 1 fr. 50

NOUVELLE SERIE DE

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES

des environs de Dammartin,

Nanteuil-le-Handouin, Mitry-Mory,
et Crépy-en-Valois.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIÉ